

PS-Les Vert-e-s

Conception directrice de l'énergie :
quelle concrétisation ?

Question écrite
Conseil de ville

R	27.6.2024
Conseil	1269

27.06.2024

La transition énergétique, nécessaire pour limiter le dérèglement climatique et pour faire face au diminution des réserves d'énergie fossile, est sans doute le défi le plus important auquel doit faire face notre société. Les enjeux sont colossaux et le temps à disposition limité si l'on veut rester sous la barre d'une augmentation des températures de 1.5 degrés Celsius.

Dans ce contexte, la ville de Porrentruy s'est engagée il y a quelques années dans l'établissement d'une *Conception directrice de l'énergie* comprenant un *Plan d'actions* ayant pour objectif de limiter notre dépendance aux énergies fossiles et de diminuer les émissions de CO2. Ce projet, réalisé par un groupe de travail avec le concours d'un bureau spécialisé, avec la participation d'une commission de pilotage et d'un groupe d'accompagnement composé d'industriels de la ville, a été mis en consultation en juin 2023. Suite au départ du responsable du projet à la commune et à la réorganisation des départements, aucune nouvelle n'a été donné sur le projet et sur la consultation. Le projet de nouveau *Règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité*, faisant suite à la nouvelle loi cantonale et fédéral sur l'approvisionnement en électricité, ne mentionne pas non plus la *Conception directrice de l'énergie* comme bénéficiaire des ressources financières disponibles. Ces ressources, évaluées à plus de 400'000 francs par année et provenant de la contribution des gros consommateurs de la commune, doivent pourtant être attribués au processus de transition énergétique, que la population et l'économie locales attendent. Ainsi, nous demandons à la Municipalité de préciser :

1. Quelles sont ses intentions vis à vis de la *Conception directrice de l'énergie* et du *Plan d'actions* lié ?
2. Comment la commune pense relancer la dynamique qui avait permis l'établissement de cette conception, afin de mettre en œuvre la transition énergétique ?
3. Plus particulièrement la commune va-t-elle contribuer à la mise en place de communauté locale de consommateur d'électricité et répondre ainsi aux attentes des consommateurs locaux à disposer d'une énergie locale, sure et abordable et exploiter les possibilités d'investissement d'acteurs locaux ?
4. Quelle organisation est prévue par la Municipalité pour mettre en œuvre la conception directrice ? Pense-t-elle :
 - a. Engager une personne ressource pour coordonner les actions dans ce domaine ou confier un mandat de prestation à la SACEN ou autre ?
 - b. Profiter d'un groupe d'accompagnement et d'une commission politique ad-hoc ?
 - c. Mettre en place un processus de suivi et de pilotage ?
5. Quel est le calendrier prévu concernant l'adoption de la conception directrice de l'énergie et la mise en œuvre du plan de mesure ?

Nous remercions d'avance les autorités communales pour les informations qui vont être fournies.

Pour le groupe PS-Les Vert-e-s

Baptiste Laville